

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand



DE GESTION
RAPPORT
2020



SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT	8
IV LES COMPTES ANNUELS	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	16
VI LE BILAN TECHNIQUE	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Aldo Ferrari
Président

En 2020, notre Fondation a servi plus de 500 rentes de retraite anticipée ; ceci n'a été possible qu'avec la solidarité de tous les assurés. Ce principe fait partie intégrante de notre régime d'assurances sociales. Dans le cas de la Fondation RESOR, il est le résultat de la conviction des partenaires sociaux du second œuvre romand mais aussi d'autres branches de Genève au Tessin en passant par Bâle. Il repose sur la conviction que la pénibilité du travail mérite d'être reconnue et que la possibilité d'un départ anticipé en retraite fait aussi partie de l'attrait des professions du second œuvre.

Le Parlement examine actuellement la révision de notre régime de retraites suisse et certains remettent en cause ce principe avec des discours visant à diviser les générations, les genres comme les couches sociales. Les régimes de notre système de retraites, l'AVS et le deuxième pilier, reposent sur des principes de solidarité propre à tout régime d'assurance sociale. Le nier, c'est renier ce que nous avons inscrit dans la Constitution fédérale : la garantie d'une

rente qui permette de vivre dignement et si possible de maintenir son niveau de vie antérieur ; on entend par là, fournir un revenu d'au moins 60% de celui acquis avant la retraite. Reconnaissons qu'avec un revenu médian suisse de CHF 6'538.- brut par mois, garantir à la moitié de la population à la retraite un revenu de moins de CHF 4'000.- n'est pas un objectif très ambitieux et dans tous les cas, certainement pas insurmontable.

L'AVS et la prévoyance professionnelle nécessitent un financement pérenne pour maintenir la confiance de celles et ceux qui y contribuent. Depuis 1974 pour l'AVS et depuis 2005 pour la prévoyance professionnelle, nos régimes n'ont vu aucune adaptation adéquate des cotisations et il est aisé de comprendre qu'avec l'arrivée des babyboomers, une révision du financement paritaire est nécessaire si l'on ne veut pas conduire le système à sa perte.

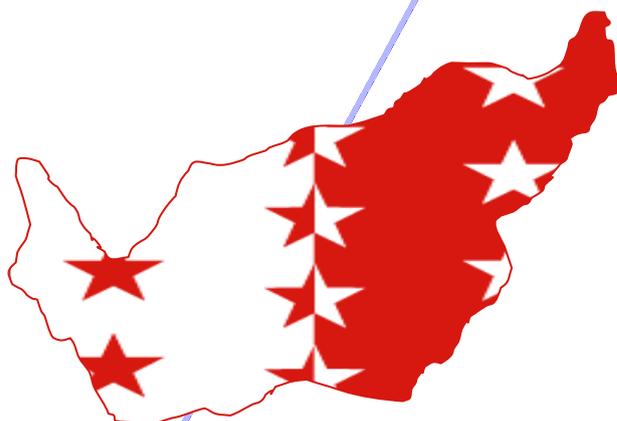
Forts de leur expérience, les partenaires sociaux ont proposé une solution pour une réforme de la prévoyance professionnelle digne de ce nom. Elle se heurte à des résistances idéologiques et des intérêts particuliers très éloignés de la préoccupation de celles et ceux à qui RESOR offre une préretraite digne après de nombreuses années sur les chantiers et dans les ateliers. Les partenaires sociaux affiliés à RESOR n'ont pas attendu des décisions acceptables qui ne se prennent jamais pour construire une Fondation qui se veut pérenne.

C'est ce à quoi nous travaillons et nos remerciements vont à chacune et chacun qui y contribue par son action au quotidien comme au sein du Conseil de Fondation... en attendant les réformes que le Souverain puisse faire siennes.

Berne, septembre 2021

Aldo Ferrari
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

**« SI L'ON N'INVESTIT PAS SUR LE LONG TERME,
IL N'Y A PAS DE COURT TERME. »**

GEORGES DAVID

J'ai pris l'habitude chaque année de relire le message de l'an passé avant proposer quelques lignes en guise d'introduction à notre rapport annuel. L'an passé c'était teinté de darwinisme et de survie d'espèce...

Qu'il me soit permis cette année d'avoir une petite réflexion sur le pourquoi de RESOR et de la retraite anticipée dans le bâtiment. Nous sommes de moins en moins nombreux à nous en souvenir, mais ce qui semble évident aujourd'hui n'allait de loin pas de soi il y a tout juste 20 ans. Certes la préretraite à un coût, mais quelle réussite sociale !

Là ou naguère les travailleurs plus âgés finissaient leur carrière au chômage ou à l'assurance maladie vers 58 ou 60 ans avec des situations parfois dramatiques, les partenaires sociaux ont apporté une réponse responsable. Il faut se souvenir de ces travailleurs victimes de la crise économique qui au bout d'une carrière sans faute se retrouvaient pratiquement indigents et au ban de la société tels des outils usés que l'on est pressé de remplacer.

Certes l'évolution des coûts ne fait plaisir à personne, mais y a-t-il quelqu'un aujourd'hui qui voudrait remettre en cause le système de préretraite ? Certainement pas et c'est heureux. Le système de retraite anticipée est né de la crise qui a sévi dans la construction durant les années 1990. Au sortir de celle-ci d'intenses discussions ont permis l'émergence d'un système remarquable qui permet aux collaborateurs âgés de sortir de la vie professionnelle la tête haute et dans la dignité. Cela est une belle réussite.

Il est parfois bon de se souvenir d'où l'on vient lorsque l'on regarde des graphiques et des tendances.

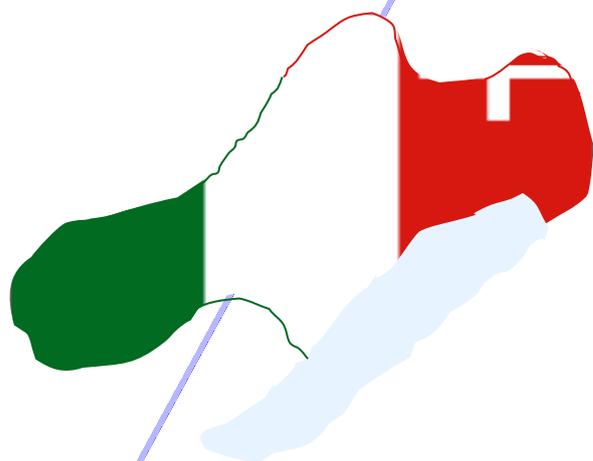
Pour le reste, l'équipe de la centrale de gestion à Sion, les collaborateurs et collaboratrices des centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Merci également au Président Aldo Ferrari, aux membres de la commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour notre Fondation un bien très précieux.

Sion, septembre 2021

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

RECORD DU NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE ANTICIPÉE

Sans surprise, l'exercice 2020 enregistre un nouveau record en terme de départs en retraite anticipée : 207 travailleurs, soit 30 de plus qu'une année auparavant, ont quitté le monde professionnel pour bénéficier des prestations de la Caisse RESOR.

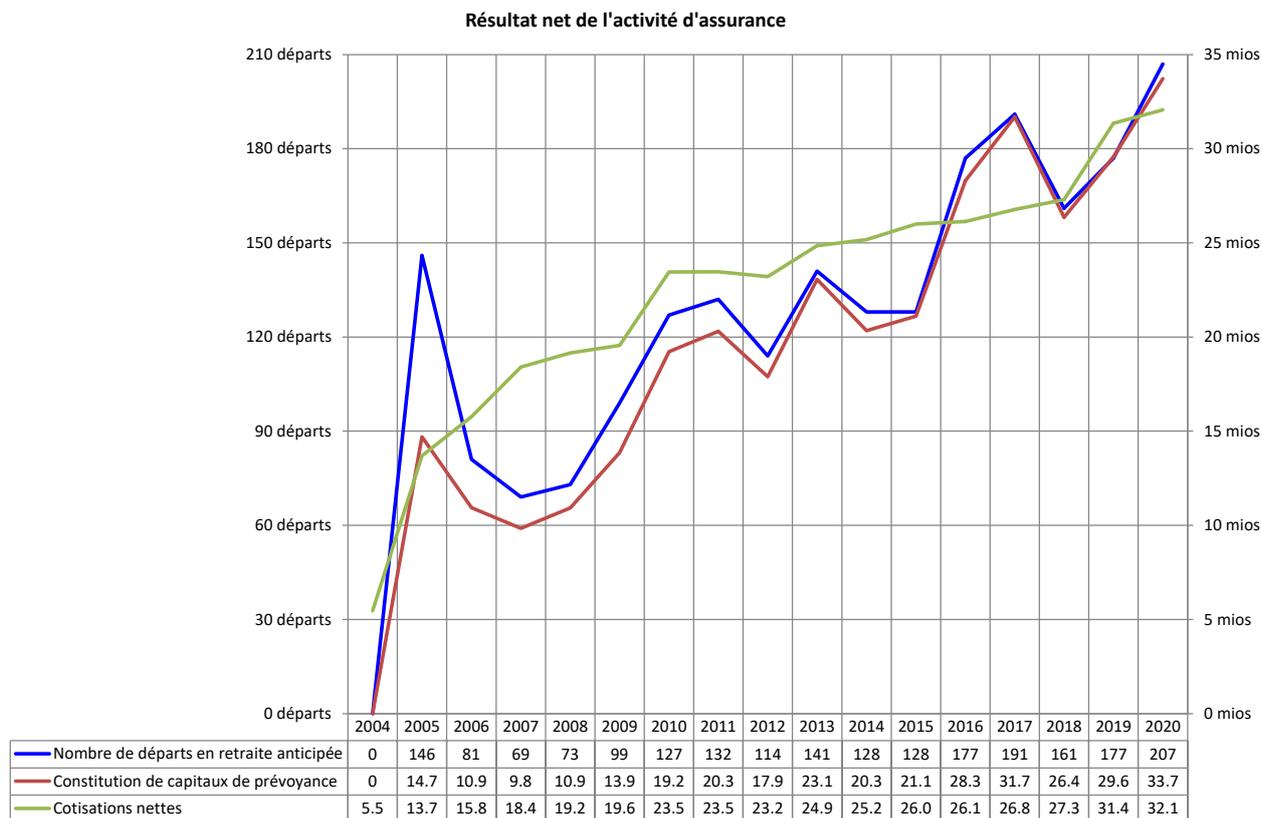
Cet afflux de rentiers n'a pas pu être absorbé par la hausse des cotisations introduite en 2019 (de 1.8% à 2.0%) et le résultat structurel se chiffre à CHF -1'658'552.21. La performance positive sur les marchés financiers à hauteur de 3.6%, et ce malgré la crise du covid, a permis de limiter la perte globale de l'exercice à CHF -1'984'001.91. Le taux de couverture diminue, dans une proportion raisonnable, de 231.6% à 215.0% au 31.12.2020.

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u> 1.8% → 2.0%	<u>2020</u>
Nombre de départs en retraite anticipée	128	177	191	161	177	207
Constitution de capitaux de prévoyance	21.1 mios	28.3 mios	31.7 mios	26.4 mios	29.6 mios	33.7 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	26.0 mios	26.1 mios	26.8 mios	27.3 mios	31.4 mios	32.1 mios
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	4.9 mios	- 2.2 mios	- 4.9 mios	0.9 mio	1.8 mio	- 1.7 mio
Frais d'administration (0.14% MS y.c. TVA) et divers	- 2.1 mios	- 2.1 mios	- 2.2 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios	- 2.3 mios
Constitution (-) ou Dissolution (+) de la RFV	- 0.4 mio	- 0.5 mio	- 1.7 mio	+ 1.7 mio	- 1.9 mio	- 1.0 mio
Résultat global de l'exercice SANS performance	2.3 mios	- 4.8 mios	- 8.8 mios	0.4 mio	- 2.4 mios	- 5.0 mios
Résultat net sur les placements financiers	0.5 mio 0.68%	3.2 mios 4.08%	6.8 mios 8.77%	- 3.4 mios - 4.30%	9.7 mios 13.18%	3.0 mios 3.60%
Résultat global de l'exercice AVEC performance	2.9 mios	- 1.7 mio	- 2.0 mios	- 3.0 mios	7.3 mios	- 2.0 mios
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	34.0 mois	33.0 mois	33.9 mois	34.2 mois	33.8 mois	34.3 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'380	4'315	4'292	4'274	4'329	4'167
Const. moyenne de capitaux de prévoyance par rentier	164'879	159'906	165'864	163'742	166'996	162'908
Fortune nette de prévoyance	78.7 mios	83.7 mios	89.2 mios	83.1 mios	93.1 mios	97.1 mios
Fortune libre	39.6 mios	38.0 mios	36.0 mios	33.0 mios	40.3 mios	38.3 mios
Nombre de rentiers au 31.12.	353	402	465	486	495	517
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	273.5%	239.5%	219.1%	211.0%	231.6%	215.0%

analyse des résultats financiers et chiffres clés

Cette évolution désormais bien connue a d'ores et déjà été anticipée puisqu'une deuxième augmentation des cotisations de 2.0% à 2.1% a été introduite au 1^{er} janvier 2021. Cela rapportera grosso modo CHF 1.6 million supplémentaire dans les caisses de l'institution. De plus, la CCRA-SOR prévoit une troisième hausse de 2.1% à 2.2% pour le 1^{er} janvier 2023.

Malgré cela, l'équilibre structurel de la Fondation reste très sensible et sujet à des variations importantes, il convient donc de le suivre avec rigueur de sorte à pouvoir agir rapidement en cas de nécessité.



résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel)

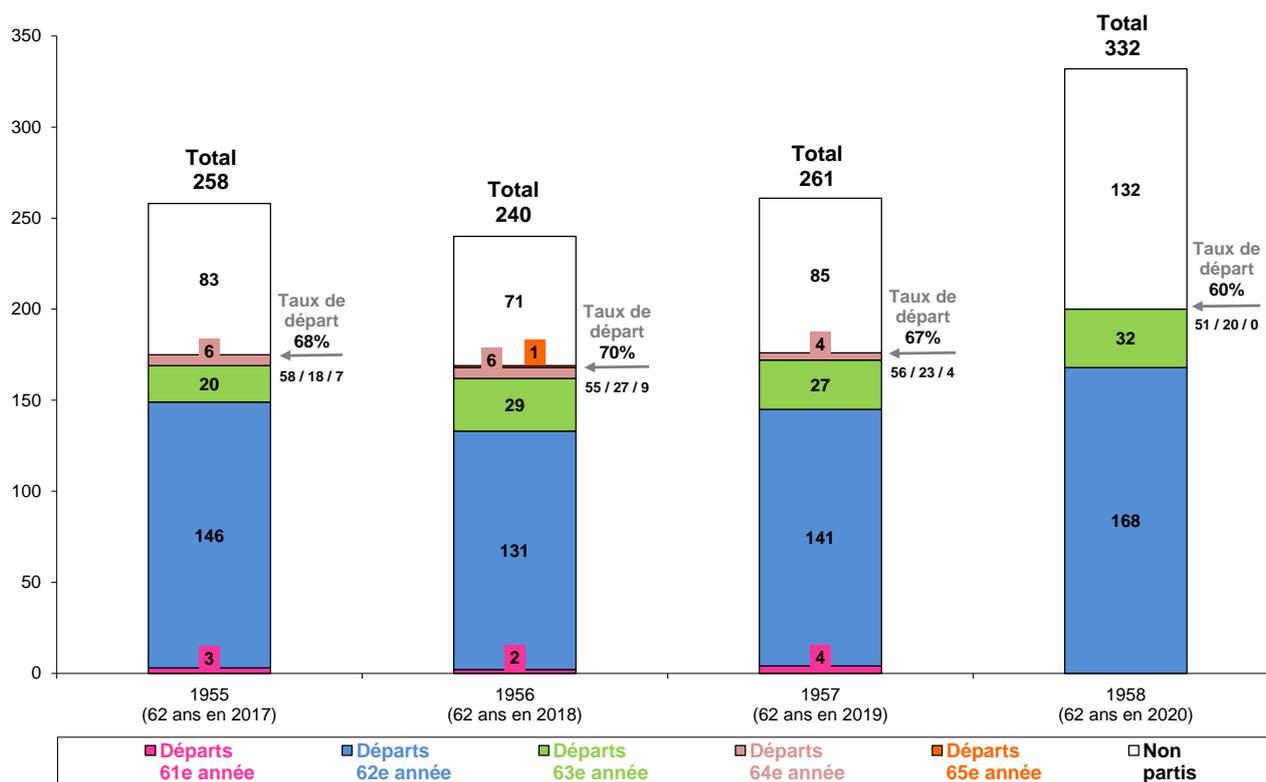
Les projections pour l'exercice 2021 en cours confirment le niveau élevé de départs en retraite anticipée constaté l'année dernière et donc les besoins de financement importants.

BAISSE DU TAUX DE DÉPART... HAUSSE DU NOMBRE DE DÉPARTS !

Paradoxalement, le taux de départ sur la classe 1958 est en baisse par rapport aux classes antérieures (voir graphique ci-dessous). Bien que non encore définitif, celui-ci montre une prise de retraite anticipée à hauteur de 60% alors que la moyenne se situait auparavant entre 67% et 70%.

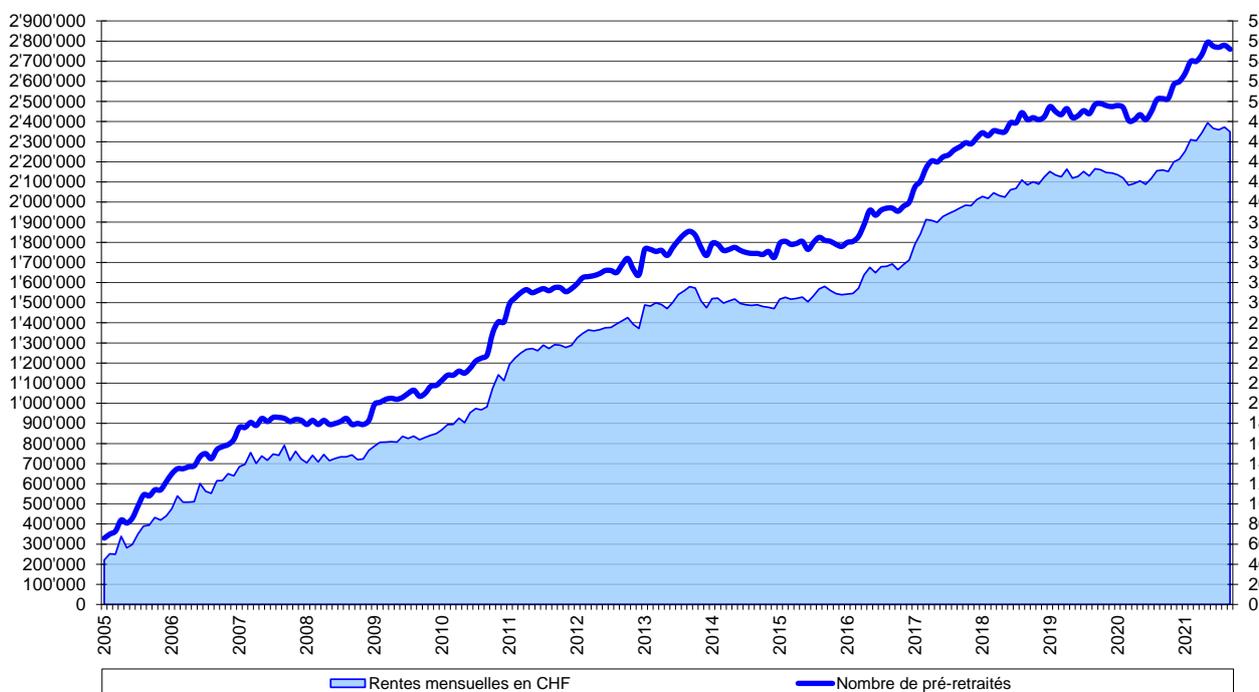
Il n'en reste pas moins qu'en terme absolu, le nombre de travailleurs ayant cessé leur activité professionnelle pour bénéficier des prestations de la Caisse RESOR est en forte augmentation. Cela s'explique aisément par les effectifs plus nombreux arrivant en âge de pouvoir profiter de la retraite anticipée.

D'ailleurs, le nombre de rentiers en cours, s'il s'élevait encore à 517 pour CHF 2.2 millions de rentes versées en décembre 2020, atteint le chiffre de 556 en août 2021 pour près de CHF 2.4 millions de rentes. Cette croissance est clairement visible sur le graphique de la page suivante.



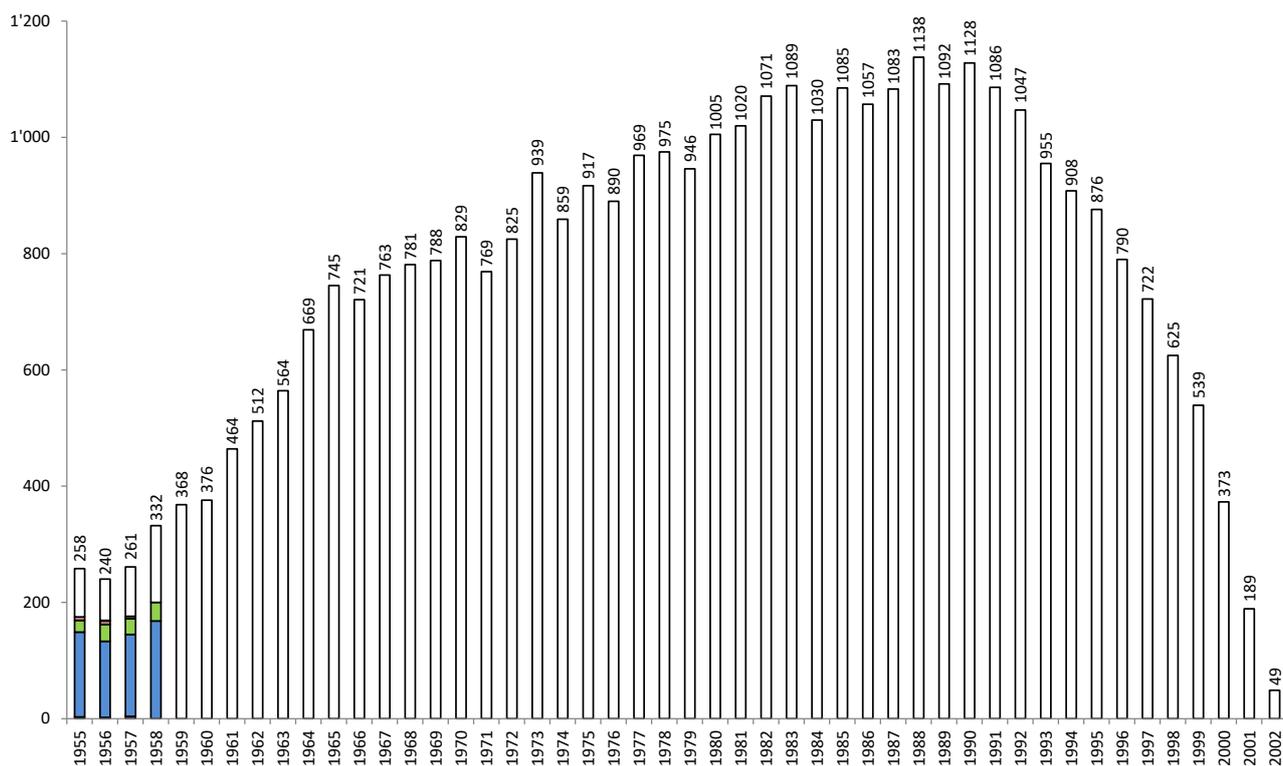
taux de départ en retraite anticipée actuel

Comme mentionné plus haut, le taux de départ est à la baisse pour la classe 1958 alors que, les effectifs étant plus nombreux, le nombre de rentiers en terme absolu continue de grimper.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2021

Cette tendance va perdurer, voire s'accroître à l'avenir compte tenu de la pyramide des âges des assurés actifs (voir ci-après).



pyramide des âges en 2020

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'268	27.8%	7'779	21.5%	449.8 mios	27.7%
Plâtrerie / Peinture	1'738	38.1%	10'141	28.0%	518.0 mios	31.9%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	610	13.4%	3'119	8.6%	176.1 mios	10.9%
Technique de la construction	305	6.7%	2'191	6.1%	129.8 mios	8.0%
Paysagisme	188	4.1%	1'404	3.9%	67.2 mios	4.1%
Bailleurs de service	225	4.9%	9'922	27.4%	192.2 mios	11.9%
Autres	232	5.1%	1'619	4.5%	88.5 mios	5.5%
	4'566	100.0%	36'175	100.0%	1'621.5 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2020

Enfin, il est intéressant de constater que malgré la crise sanitaire vécue en 2020, la masse salariale déclarée à la Fondation RESOR a augmenté de 1.7% pour se situer à plus de CHF 1.6 milliard. Egalement intéressant à relever qu'en terme d'effectif cotisant, les niveaux sont restés globalement stables tout en enregistrant une baisse du personnel temporaire.

Sion, septembre 2021

Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Placements	6.4	97'398'885.84	93'187'817.33
Liquidités		5'538'347.85	7'545'802.29
Titres		81'230'984.47	75'114'661.41
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	10'379'654.77	10'285'573.03
AFC (impôt anticipé)		249'898.75	241'780.60
Comptes de régularisation actif		331'237.05	433'393.40
Actifs transitoires	7.1	313'071.20	398'083.40
Intérêts courus		18'165.85	35'310.00
T O T A L D E L ' A C T I F		97'730'122.89	93'621'210.73

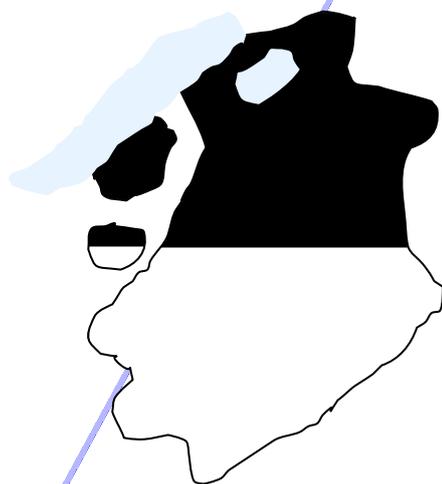
P A S S I F	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		680'037.56	515'600.59
Passifs transitoires	7.2	680'037.56	515'600.59
Capitaux de prévoyance	5.4	45'138'608.30	40'201'426.20
Capital de prévoyance des rentes de préretraite		39'823'545.00	35'563'028.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 ^e pilier		4'884'763.30	4'395'848.20
Capital de prévoyance des part. aux charges sociales		430'300.00	242'550.00
Réserve de fluctuation de valeurs		13'620'830.00	12'629'535.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	13'620'830.00	12'629.535.00
Fonds libres		38'290'647.03	40'274'648.94
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		38'280'647.03	40'264'648.94
T O T A L D U P A S S I F		97'730'122.89	93'621'210.73

Compte d'exploitation

	Notes	2020	2019
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.3	32'063'339.79	31'350'703.55
Cotisations des salariés		16'031'669.90	15'675'351.78
Cotisations des employeurs		16'031'669.89	15'675'351.77
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>32'063'339.79</u>	<u>31'350'703.55</u>
Prestations réglementaires		-28'784'709.90	-28'760'566.40
Rentes de préretraite		-25'591'952.00	-25'650'968.00
Cotisations au 2 ^e pilier		-3'024'257.90	-3'050'523.40
Participations aux charges sociales		-168'500.00	-59'075.00
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-28'784'709.90</u>	<u>-28'760'566.40</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-4'937'182.10	-797'700.70
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		25'591'952.00	25'650'968.00
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		3'024'257.90	3'050'523.40
Participations aux charges sociales prélevées sur capital de prévoyance		168'500.00	59'075.00
Constitution capitaux prévoyance rentes de préretraite		-29'852'469.00	-26'164'042.00
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-3'513'173.00	-3'092'600.10
Constitution capitaux prévoyance participations aux charges sociales		-356'250.00	-301'625.00
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>-1'658'552.21</u>	<u>1'792'436.45</u>
Résultat net des placements	6.9	2'994'878.94	9'655'757.04
Intérêts des liquidités		-78'080.85	-5'919.27
Intérêts, rendement des titres		3'620'374.34	10'211'809.69
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-547'414.55	-550'133.38
Autres produits		13'479.98	40'947.56
Produits divers	7.4	954.47	29'552.00
Intérêts moratoires		12'525.51	11'395.56
Autres frais		-25'713.52	-30'367.20
Indemnités et frais de séances		-8'460.15	-11'153.30
Frais divers	7.5	-17'253.37	-19'213.90
Frais d'administration		-2'316'800.10	-2'289'612.85
Administration générale	7.6	-2'269'260.75	-2'238'100.15
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-42'689.35	-46'512.70
Autorité de surveillance		-4'850.00	-5'000.00
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>-992'706.91</u>	<u>9'169'161.00</u>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-991'295.00	-1'883'630.00
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-991'295.00	-1'883'630.00
Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		0.00	0.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>-1'984'001.91</u>	<u>7'285'531.00</u>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA-SOR a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2028.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

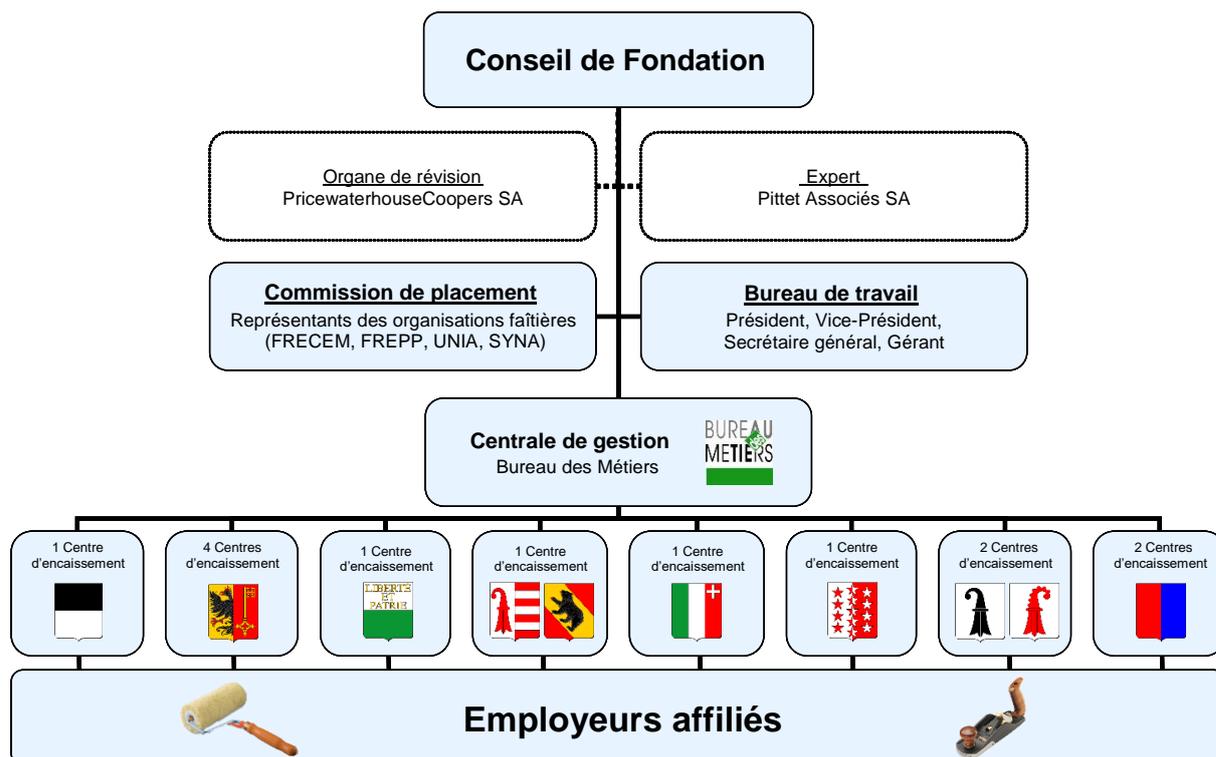
Acte de fondation	01.12.2003
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR)	01.01.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2019
Règlement de placement	01.10.2017
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2020

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari ^{1) 2)} <i>Président</i>		M. Pascal Schwab ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>
	Fr. Kathrin Ackermann ¹⁾		M. André Buache ¹⁾
	M. Jose Sebastiao		M. Peter Rupf
	M. Lionel Roche		M. Laurent Bersier
	M ^{me} Catherine Laubscher		M ^{me} Laetitia Piergiovanni
	M ^{me} Anne-May Boillat		M. Martin Gigon
	M. Armand Jaquier		M. Pascal Sallin
	Fr. Marie-Louise Fries		Hr. Guido Fontana
	M. Bernard Tissières		M. Florian Lovey
	M. Serge Aymon		Hr. Thomas Lochmatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadó

¹⁾ = également membre de la Commission de placement

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
info@resor.ch
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Olivier Arnold
Responsable financier

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement**Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et
de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2

Association genevoise des entrepreneurs
de charpente, menuiserie, ébénisterie
et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3

Administration des caisses d'allocations
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4

CPP Second Œuvre – CPSO
CPP Parcs et Jardins – CPPJ
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg

Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel

FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Tessin 1

Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona

Tessin 2

Commission paritaire cantonale
de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Bâle-Ville

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Bâle-Camp.

Chambre économique de Bâle-Campagne
Haus der Wirtschaft
Altmarktstrasse 96
4410 Liestal

**Jura/
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Expert, organe de révision et autorité de surveillance

Cocontractant	Pittet Associés SA, Lausanne
Expert exécutant	M. Stéphane Riesen, expert agréé LPP
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2020		2019	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'268	28%	1'238	29%
- Plâtrerie/Peinture	1'738	38%	1'595	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	610	13%	556	13%
- Technique de la construction	305	7%	281	7%
- Paysagisme	188	4%	149	3%
- Bailleurs de services	225	5%	228	5%
- Autres	232	5%	292	7%
	4'566	100%	4'339	100%

II Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs pendant l'année

	2020		2019	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'779	22%	7'636	21%
- Plâtrerie/Peinture	10'141	28%	9'500	26%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	3'119	9%	2'786	8%
- Technique de la construction	2'191	6%	2'046	6%
- Paysagisme	1'404	4%	1'050	3%
- Bailleurs de services	9'922	27%	11'240	31%
- Autres	1'619	5%	2'101	6%
	36'175	100%	36'359	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2020		31.12.2019	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	189	37%	162	33%
- Plâtrerie/Peinture	182	35%	199	40%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	56	11%	51	10%
- Technique de la construction	54	10%	47	9%
- Paysagisme	16	3%	21	4%
- Autres	20	4%	15	3%
	517	100%	495	100%

III Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

Dès 2019, RESOR verse également une participation aux charges sociales à hauteur de CHF 50.- par mois à tous les nouveaux pré-retraités.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	1.0%
Part travailleur	<u>1.0%</u>
Total	<u>2.0%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2020 CHF	2019 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	40'201'426.20	39'403'725.50
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier / Part. aux ch. soc.	-28'784'709.90	-28'760'566.40
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cot. 2 ^e pilier+part. ch. soc.)	33'721'892.00	29'558'267.10
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	45'138'608.30	40'201'426.20

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en août 2018 sur la base de données au 31.12.2016. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



PITTET ASSOCIÉS

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 239.5 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse est en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, et l'équilibre financier est assuré à long terme compte tenu de son financement courant, des hypothèses démographiques retenues, du taux de cotisation envisagé d'ici à 2023, du plan de prévoyance en vigueur et de la marge constituée de 139.5 points de degré de couverture à fin 2016.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- De suivre annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement l'évolution de la situation financière de la Caisse au cours des prochaines années. Si l'évolution effective de l'équilibre financier devait se péjorer, il sera nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures supplémentaires pour garantir les engagements sur le long terme.


STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP


VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 24 août 2018

La prochaine expertise actuarielle basée sur les données au 31.12.2019 est en cours d'élaboration et sera présentée aux membres du Conseil de Fondation en automne 2021.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2010

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	97'050'085.33	93'105'610.14
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	45'138'608.30	40'201'426.20
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	215.00%	231.60%
Réserve de fluctuation de valeurs		13'620'830.00	12'629'535.00
Capital de Fondation, Fonds libres		38'290'647.03	40'274'648.94

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984. La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

Le Conseil de Fondation a délégué la Commission de placement, formée paritairement de quatre de ses membres (Président, Vice-Président et deux représentants des associations faitières romandes), pour la gestion de sa fortune. Il n'y a pas de gestionnaires externes.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	12.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2020	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2020	Réserve au 31.12.2019
Liquidités	5'538'347.85	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	10'629'553.52	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	11'745'156.16	5%	587'260.00	602'760.00
Obligations en devises	13'150'658.82	10%	1'315'065.00	924'225.00
Actions suisses	16'139'170.62	30%	4'841'750.00	4'454'820.00
Actions étrangères	14'285'790.94	30%	4'285'735.00	4'126'420.00
Fonds placements immobiliers	21'020'124.15	10%	2'102'010.00	2'036'480.00
Placements alternatifs	4'890'083.78	10%	489'010.00	484'830.00
TOTAL	97'398'885.84		13'620'830.00	12'629'535.00

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 13.98% du total des placements au 31 décembre 2020, respectivement 13.55% au 31 décembre 2019.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2020 en %	31.12.2020	Allocation 2019 en %	31.12.2019
Liquidités	6.38%	5'538'347.85	9.13%	7'545'802.29
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	6.38%	5'538'347.85	9.13%	7'545'802.29
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.00%	0.00	0.00%	0.00
Obligations suisses CHF	8.05%	6'985'234.86	6.95%	5'746'775.50
Obligations étrangères CHF	5.49%	4'759'921.30	7.63%	6'308'401.01
Total obligations CHF	13.54%	11'745'156.16	14.58%	12'055'176.51
Obligations en devises	15.16%	13'150'658.82	11.18%	9'242'263.80
Total obligations	28.69%	24'895'814.98	25.76%	21'297'440.31
Actions suisses	18.60%	16'139'170.62	17.96%	14'849'396.18
Actions étrangères	16.46%	14'285'790.94	16.64%	13'754'726.58
Total actions	35.06%	30'424'961.56	34.60%	28'604'122.76
Fonds plac. immob. suisses	22.18%	19'243'152.97	22.19%	18'339'519.79
Fonds plac. immob. étrangers	2.05%	1'776'971.18	2.45%	2'025'275.03
Total fonds plac. immobiliers	24.23%	21'020'124.15	24.64%	20'364'794'82
Placements alternatifs	5.64%	4'890'083.78	5.87%	4'848'303.52
Total placements alternatifs	5.64%	4'890'083.78	5.87%	4'848'303.52
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		81'230'984.47		75'114'661.41
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	100.00%	86'769'332.32	100.00%	82'660'463.70
Comptes courants		10'379'654.77		10'285'573.03
Débiteurs		249'898.75		241'780.60
TOTAL DES PLACEMENTS		97'398'885.84		93'187'817.33

Fondation Hypotheka

Aucun remboursement n'a été effectué en 2020, seuls deux amortissements partiels ont été perçus. Le solde ouvert se monte au 31.12.2020 à CHF 2'400'045.36 sans les intérêts courus pour 4 dossiers (montant comptabilisé dans la rubrique « obligations suisses CHF »).

A l'éclatement de l'affaire en 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.00 pour 15 prêts hypothécaires différents. L'exposition a donc été réduite de près de 70%.

La Fondation RESOR a décidé de ne pas constituer de provision.

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Centre 1 Fribourg	625'709.82	1'252'966.32
Centre 2 Jura/Jura Bernois	184'179.45	188'337.40
Centre 3 Valais	1'847'727.20	1'847'749.10
Centre 4 Neuchâtel	321'820.95	333'958.55
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPPJ, St-Jean)	1'759'951.23	1'530'982.31
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	497'942.12	383'188.80
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	643'359.84	811'677.23
Centre 8 Vaud	1'363'507.79	1'029'763.47
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	600'566.49	598'371.36
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	866'708.49	938'368.65
Centre 11 Bâle-Ville	617'109.43	524'004.33
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	782'308.66	597'651.16
Centre 13 Bâle-Campagne	268'763.30	248'554.35
Total	10'379'654.77	10'285'573.03

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2020	Rendement 2020	Valeur 2019	Rendement 2019
Liquidités	5'538'347.85	-78'080.85 -1.19%	7'545'802.29	-5'919.27 -0.09%
Comptes à terme	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
Total liquidités	5'538'347.85	-78'080.85 -1.19%	7'545'802.29	-5'919.27 -0.09%
Plac terme / oblig caisse CHF	0.00	0.00 0.00%	0.00	0.00 0.00%
Obligations suisses CHF	6'985'234.86	73'589.91 1.16%	5'746'775.80	154'700.39 2.64%
Intérêts		87'437.31		122'873.46
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		25'795.60		49'506.93
Pertes réalisées		-4'830.00		-10'120.00
Pertes non réalisées		-32'815.00		-7'560.00
Frais de transaction		-1'998.00		0.00
Obligations étrangères CHF	4'759'921.30	19'710.57 0.36%	6'308'401.01	139'967.84 2.07%
Intérêts		55'449.83		37'462.00
Profits réalisés		22'740.21		0.00
Profits non réalisés		18'515.71		138'920.84
Pertes réalisées		-34'485.18		-17'850.00
Pertes non réalisées		-42'510.00		-18'565.00
Frais de transaction		0.00		0.00
Total obligations CHF	11'745'156.16	93'300.48 0.79%	12'055'176.51	294'668.23 2.34%
Obligations en devises	13'150'658.82	-106'616.94 -0.95%	9'242'263.80	323'782.21 -3.93%
Intérêts		105'678.24		64'307.90
Profits réalisés		16'705.74		171'800.66
Profits non réalisés		185'005.89		293'326.18
Pertes réalisées		-11'917.73		-62'447.12
Pertes non réalisées		-297'094.08		-134'938.51
Frais de transaction		-4'995.00		-8'266.90
Total obligations	24'895'814.98	-13'316.46 -0.06%	21'297'440.31	618'450.44 2.97%
Actions suisses	16'139'170.62	1'390'566.09 9.40%	14'849'396.18	3'482'283.51 30.40%
Revenus		0.00		200'346.75
Profits réalisés		163'165.05		545'459.20
Profits non réalisés		0.00		2'752'466.66
Pertes réalisées		1'227'401.04		0.00
Pertes non réalisées		0.00		0.00
Frais de transaction		0.00		-15'989.10
Actions étrangères	14'285'790.94	654'771.87 4.78%	13'754'726.58	2'745'222.41 24.43%
Revenus		236'766.06		527'126.57
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		689'698.00		2'565'662.68
Pertes réalisées		0.00		-243'406.30
Pertes non réalisées		-271'692.19		-104'160.54
Frais de transaction		0.00		0.00
Total actions	30'424'961.56	2'045'337.96 7.18%	28'604'122.76	6'227'505.92 27.44%
Fonds plac. immob. suisses	19'243'152.97	1'285'338.33 7.08%	18'339'519.79	2'433'717.87 14.49%
Revenus		32'169.50		328'483.85
Profits réalisés		60'553.65		191'963.25
Profits non réalisés		967'393.18		1'919'846.62
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-63'760.00		0.00
Frais de transaction		-545.00		-6'575.85
Fonds plac. immob. étrangers	1'776'971.18	-175'817.35 -8.84%	2'025'275.03	138'293.08 7.19%
Revenus		72'486.50		74'638.40
Profits réalisés		0.00		0.00
Profits non réalisés		0.00		67'840.00
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-248'303.85		-4'185.32
Frais de transaction		0.00		0.00
Total fonds plac. immobiliers	21'020'124.15	1'109'520.98 5.51%	20'364'794.82	2'572'010.95 13.74%
Placements alternatifs	4'890'083.78	50'775.86 1.05%	4'848'303.52	364'212.38 8.11%
Revenus		8'995.60		14'329.40
Profits réalisés		0.00		651.25
Profits non réalisés		285'897.32		410'459.83
Pertes réalisées		0.00		0.00
Pertes non réalisées		-244'117.06		-61'228.10
Frais de transaction		0.00		0.00
Total placements alternatifs	4'890'083.78	50'775.86 1.05%	4'848'303.52	364'212.38 8.11%
Total des titres (yc liquidités)	86'769'332.32	3'114'237.49 3.74%	82'660'463.70	9'776'260.42 13.36%
Frais TER transparents		428'056.00		429'630.00
Rendement hors TER et frais		3'542'293.49		10'205'890.42
Comptes courants / débiteurs	10'629'553.52	0.00	10'527'353.63	
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-547'414.55		-550'133.38
TOTAL	97'398'885.84	2'994'878.94 3.60%	93'187'817.33	9'655'757.04 13.18%

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2020 CHF	en %	31.12.2019 CHF	en %
Placements transparents	86'769'332.32	100.00%	82'660'463.70	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total des placements	86'769'332.32	100.00%	82'660'463.70	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2020 CHF	en % des placements transparentes	2019 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	119'358.55	0.14%	120'503.38	0.15%
Frais TER transparents	428'056.00	0.49%	429'630.00	0.52%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune	547'414.55	0.63%	550'133.38	0.67%

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Actifs transitoires

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	313'071.20	398'083.40
Total	313'071.20	398'083.40

7.2 Passifs transitoires

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	676'425.64	482'268.84
Cotisations perçues en trop	0.00	31'983.40
Frais juridiques	2'362.60	1'194.15
Frais divers	1'249.32	154.20
Total	680'037.56	515'600.59

7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations des salariés	16'241'381.36	15'999'961.62
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-69'138.88	-42'522.08
Récupérations cotisations amorties	3'133.50	3'327.00
Pertes sur débiteurs	-143'706.08	-285'414.76
Total des salariés	16'031'669.90	15'675'351.78
Cotisations des employeurs	16'241'381.36	15'999'961.62
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-69'138.88	-42'522.08
Récupérations cotisations amorties	3'133.50	3'327.00
Pertes sur débiteurs	-143'706.09	-285'414.77
Total des employeurs	16'031'669.89	15'675'351.77
Total des cotisations assurés et employeurs	32'063'339.79	31'350'703.55

7.4 Produits divers

	2020 CHF	2019 CHF
Intérêts sur les transferts d'affiliés actifs	6.00	1.15
Correction cot. au 2 ^e pilier reprise ancien système	0.00	29'549.75
Centres d'encaissement / Divers	948.47	1.10
Total	954.47	29'552.00

7.5 Frais divers

	2020 CHF	2019 CHF
Frais d'encaissement	4'509.45	0.00
Fournitures de bureau et imprimés	1'004.50	1'004.50
Frais juridiques	11'157.09	10'353.95
Charges diverses	582.33	7'855.45
Total	17'253.37	19'213.90

7.6 Administration générale

	2020 CHF	2019 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'319'512.75	1'305'353.15
Frais généraux de gestion	949'748.00	932'747.00
Total	2'269'260.75	2'238'100.15

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Événements postérieurs à la date du bilan

Dès le 1^{er} janvier 2021, les cotisations paritaires sont passées à 2.1% (1.05% à charge du travailleur et 1.05% à charge de l'employeur) conformément à l'art. 6 de la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA-SOR) étendue.

Sion, août 2021

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2020	31.12.2019
Total de l'actif	97'730'123	93'621'211
Compte de régularisation du passif	- 680'038	- 515'601
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	97'050'085	93'105'610
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	39'823'545	35'563'028
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	4'884'763	4'395'848
Capital de prévoyance de la participation aux charges sociales	430'300	242'550
Capitaux de prévoyance	45'138'608	40'201'426
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	45'138'608	40'201'426
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	13'620'830	12'629'535
EXCEDENT TECHNIQUE ²	38'290'647	40'274'649

DEGRE DE COUVERTURE ³	165.2 %	176.2 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	215.0 %	231.6 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>13'620'830</i>	<i>12'629'535</i>
---	-------------------	-------------------

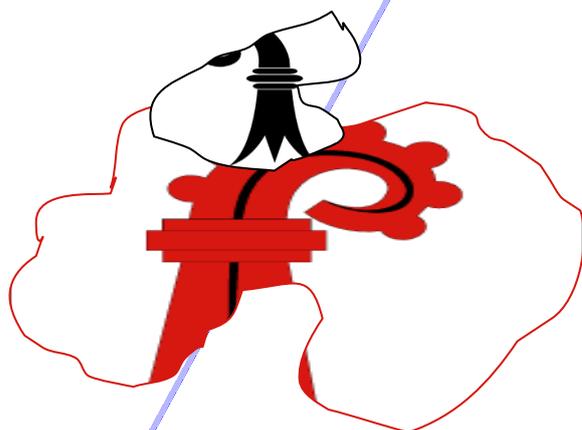
Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

Sion, le 31 août 2021

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

*PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone : +41 58 792 60 00, téléfax : +41 58 792 60 10, www.pwc.ch*

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Romain Théodoloz

Sion, le 1er septembre 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
info@resor.ch

www.resor.ch